

AVIS DE CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

Société par Actions Simplifiée " Alain SPADONI & Associés, Notaires ", titulaire d'un Office Notarial à AJACCIO (Corse-du-Sud), 3 avenue Eugène Macchini, Immeuble « Le Régent »,

COMMUNE de VIVIARIO (Haute-Corse)

Date de l'acte : 17 janvier 2024

Suivant acte authentique reçu sous le sceau de l'Etat par Maître Olivier LE HAY, Notaire associé de la société par Actions Simplifiée " Alain SPADONI & Associés, Notaires ", titulaire d'un Office Notarial à AJACCIO (Corse-du-Sud), 3 avenue Eugène Macchini, Immeuble « Le Régent »,

Il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017, un acte de notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code Civil au profit de :

La jouissance exclusive des biens a été reprise par le fait de la jonction de possession par:

Monsieur Jean François, Michel BERDAH, époux de Madame Alix AMIC, demeurant à HYERES (83400) 2 bis, rue des Piémontais. Né à LYON le 11 avril 1962. Fils de Madame Marie Dominique Elisabeth COSTA veuve BERDAH, née à VIVARIO, le 1er avril 1922 et décédée à CORTE, le 12 juin 2012.

Monsieur Toussaint, Jean COSTA, demeurant à VIVARIO (20219) Le Village. Né à AJACCIO le 23 octobre 1961. Fils de Monsieur Antoine COSTA, né à VIVARIO le 1er février 1924 et décédé à AJACCIO, le 28 janvier 2000.

Madame Elisabeth, Ursule COSTA, demeurant à VIVARIO (20219) Le Village. Née à AJACCIO le 22 avril 1958. Divorcée de Monsieur Ange Marie BACCI. Fille de Monsieur Antoine COSTA, né à VIVARIO le 1er février 1924 et décédé à AJACCIO, le 28 janvier 2000.

Dans un ensemble immobilier lieudit Le Village : Section B n° 775 pour 01a 32ca.

-Lot numéro dix (10)

Au rez-de-chaussée, un appartement comprenant un salon, une chambre, une salle d'eau avec water-closet et cuisine. Avec accès par trottoir en bordure de nationale.

-Lot numéro onze (11)

A l'entresol, un appartement comprenant : une cuisine, un salon, une salle d'eau avec water-closet, une terrasse et deux chambres. Avec accès indépendant par côté droit façade et entrée commune côté salon.

-Lot numéro douze (12)

Une cave, au sous-sol, située à gauche.

Conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire. »

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »

Le présent avis sera affiché en Mairie pendant TROIS (03) mois.

L'avis de réception de la Préfecture devra être envoyé à l'adresse mail suivante : prescriptives.spadonietassocies.20004@notaires.fr.

**Pour Avis
Maître Olivier LE HAY
Notaire associé**